
Décision 2024-D010

**Relative à la composition du conseil de discipline
compétent à l'égard des normaliens élèves**

La Présidente de l'ENS Paris-Saclay,

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'ENS Paris-Saclay ;

Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;

Vu le règlement intérieur de l'ENS Paris-Saclay ;

Vu le règlement des études ;

Vu les décisions n°2023-D07 et 2023-D08 du 16 novembre 2023 portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'administration et au Conseil Scientifique de l'ENS Paris-Saclay.

Décide :

Article 1^{er}

Conformément à l'article 20 du décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, susmentionné, la composition du conseil de discipline compétent à l'égard des normaliens élèves est fixée comme suit :

- Laurent SIGNOLES, Directeur Général des Services,
- Rachid BENNACER, Représentant-e du collège A au Conseil d'administration,
- Karine LAVERNHE, Représentant-e du collège B au Conseil d'administration,
- Stéphane LE ROUX, Représentant-e du collège B au Conseil d'administration,
- Noémie SANDRE, Normalien-ne élève, Représentant-e suppléant-e des usagers au Conseil d'administration,
- Audrey POLLIEN, Normalien-ne élève, Représentant-e des usagers au Conseil Scientifique,
- Théo LE MOIGNE, Normalien-ne élève, Représentant-e suppléant-e des usagers au Conseil Scientifique,
- Milena GARCIA, Suppléant-e (Représentant-e des usagers au Conseil d'administration).

Article 2

La présente décision produit ses effets jusqu'au terme du mandat respectif des membres du conseil.

Article 3

Le Directeur général des services de l'ENS Paris-Saclay est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10/01/2024

La Présidente de l'ENS Paris-Saclay



Nathalie CARRASCO